

Débat d'Orientations Budgétaires 2025



Conseil Syndical du 13 Décembre 2024

Rappel Réglementaire

- La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Présentation du SIGAL

- L'aérodrome de Lille - Marcq-en-Baroeul, construit en 1936 pour les besoins de la défense aérienne du Nord de la France, est devenu après la guerre un simple aérodrome d'aviation légère. Avec une emprise d'environ 150 hectares, cette plate forme qui était directement gérée par la Direction Générale de l'Aviation Civile, a échappé à l'urbanisation massive au point de devenir un « poumon vert ».
- En 1990, le Ministère des transports manifestant son souhait d'abandonner la gestion directe du site, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille – Roubaix - Tourcoing imagine développer cette infrastructure économiquement jusqu'alors sous utilisée par la création de pistes en dur pour l'aviation d'affaires.
- Les communes riveraines, inquiètes de ces perspectives, proposent un projet alternatif destiné à conforter et pérenniser cet espace rural. Au terme de plusieurs années de négociations et de procédures, le Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL) est constitué le 1^{er} octobre 1996 par arrêté préfectoral.

- Le SIGAL, composé des communes de Bondues, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille et Wambrechies, a pour objet de gérer l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'aérodrome de Lille - Marcq-en-Baroeul, et de réaliser une zone de détente et de loisirs dans l'emprise de la plate-forme. Son projet est de développer sur le site de l'aérodrome un grand pôle de loisirs au sein d'un environnement de qualité, tout en préservant l'activité aéronautique de loisirs.
- Le 17 décembre 1998, le Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs a signé avec l'Etat une convention de Mutation Domaniale, devenant ainsi le gestionnaire de l'aérodrome.
- Ce syndicat intercommunal est constitué par 4 communes : Bondues, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille et Wambrechies. Le siège du SIGAL est fixé en Mairie de Bondues.
- **Les Missions du SIGAL sont :**
- l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'aérodrome de Lille-Marcq
- la réalisation d'une zone de détente et de loisirs dans l'emprise de l'aérodrome de Lille-Marcq.

Section d'Investissement (Prévisions 507 730€)

- **Financement des investissements:**

- Par les résultats de clôture annuelle (autofinancement) = Excédent d'investissement prévisionnel de 130 000€ + Amortissement 90 000€
- Par le retour du fonds de compensation de la TVA (attention aux dépenses inéligibles): 3 150 €
- Par la finalisation de la cession à Villa Yoga 142 000 €
- Par la réalisation d'un emprunt

- **Dépenses d'Investissements:**

- Changement des lisses en bois sur le chemin des Perdrix par des lisses blanches (travaux en cours)

- Aménagement Paysager : Proposition de plantation sur le terrain du BMX
- Le remplacement du bureau de piste en construction hors sol (surface actuelle 125 m²): budget estimatif = 400 000 €
 - Démolition, Désamiantage = 62 000 €
 - Construction modulaire = 250 000 €
 - Etudes, travaux d'accompagnement = 88 000 €



Section de Fonctionnement

(405 300€ / Alloué 2024 = 461 101€)

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 059-245901095-20241213-ROB2025-BF



Pour ne pas augmenter les contributions communales, il faudra prendre un certain nombre de décisions sur les postes:

- Projet d'Animations

- Les Subventions aux associations (Nord BMX Club, Association de Beach, FRM)

Dépenses Prévisionnelles 2025

Ressources Humaines : 163 350€

Estimation CA 2024 = 140 000 €

Il est prévu une hausse CNRACL de 4%

- Yann LEMESRE à 100% en tant qu'Adjoint Technique de 2^{ème} classe
- MD à 100% en tant que Technicien Territorial Principal de 1^{ère} classe
- Conseillers Techniques : M. Xavier VERITE et Mme Séverine VANCORTENBOSCH. Suite à la modification du statut des conseillers techniques lors du conseil du 21 septembre 2024 (l'activité accessoire ne pouvant être pérenne dans le temps), Mme STIENNE est sortie des effectifs du SIGAL. M. Pascal MARTIN est en retraite depuis le 1^{er} décembre 2024.
- Comme depuis 2021, il est proposé de recruter un agent non titulaire pour aider pour les espaces verts soit 6 mois (de mai à fin octobre) à temps complet, pour pallier à l'augmentation de la charge d'entretien pendant cette période selon les besoins, ce qui représente un budget de 19 000 €
- Un stage en communication et évènementiel sera proposé pour préparer les manifestations comme cela a été fait les années précédentes (gratification 3 500€ pour 6 mois)

- **Charges à caractère Général (proposition 165 150€ - Alloué 2024= 182 901€)**

Entretien du terrain : Le SIGAL assure en direct l'entretien de la plate-forme (sauf élagage des arbres, travail de sécurisation des parkings, ou autres travaux demandant du matériel spécifique). Par contre, il y a lieu de prévoir l'achat de fournitures (peintures, désherbant, semences, pièces pour outillage, pièges pour les taupes...).

Subvention aux Associations : Plusieurs associations souhaitent déposer un dossier de subvention : Nord BMX, FRM, Beach Volley

Les années précédentes la subvention pour le BMX était d'un montant de 10 000€ et éventuellement de 4 000€ de subvention exceptionnelle pour l'achat de schistes et fournitures pour la piste. Le dossier de demande de subvention sera présenté par l'association, qui souhaiterait demander 20 000€.

Animations (proposition 28 050 € réparti sur plusieurs articles budgétaires et chapitre). C'est sur ce poste que peuvent être ajustés les crédits selon les recettes de fonctionnement.

En 2025, il est proposé :

- de reconduire la Chasse aux Œufs, Octobre Rose, Animation Noel
- d'organiser les Journées Portes Ouvertes en septembre sur le même principe qu'en 2023

Le SIGAL a reçu plusieurs propositions d'animation:

- La Nordisque
- Organisation d'une Foire Commerciale

Recettes Prévisionnelles 2025

Il est proposé de maintenir les cotisations communales inchangées, qui ont été diminuées en 2020 (228 980 €).

Les principales recettes de fonctionnement sont:

- Redevances Domaniales = 61 000 €
- Remboursement des Taxes Foncières par les Usagers = 41 000 €
- Taxes Atterrissage = 11 200 €
- Compensation du Transfert de Propriété de l'Etat = 5 400 €
- L'excédent de Fonctionnement reporté = 50 000 €

La différence par rapport à l'exercice 2024 est la suppression de la subvention de la commune de Bondues (part communale des taxes foncières).